

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONTRAT D'OCCUPATION RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
N°6953**

Le Port autonome de Strasbourg et la société CIBOMAT, société par actions simplifiée au capital de 7 240 140,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° B 756 800 322 et dont le siège social est situé 99 route de Bitche à Haguenau (67 500), ont conclu le 06/10/2025 un avenant au contrat d'occupation rép. n° 5672 relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15 145 m² situé 28 rue de Cherbourg à Strasbourg dédié à une activité d'exploitation d'un dépôt de matériaux de construction prolongeant la durée de l'occupation pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Port autonome a réalisé des mesures de publicité relative à la mise à disposition du terrain par une publication pendant six semaines sur le site internet du Port autonome du 17 octobre au 18 novembre 2024, cette publicité n'a fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la société CIBOMAT, sur la base de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, dont l'application est étendue au domaine privé par résolution du Conseil d'administration.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.